



Arrêté 2026.08_01

DEPARTEMENT DU CALVADOS
Arrondissement de Vire
Canton de Condé sur Noireau
Commune de Valdallière

ARRETE PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
A Jean PAVIE, Directeur Général des Services

Le Président de la délégation spéciale de la commune de VALDALLIÈRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-35 à L. 2121-39, ainsi que les dispositions applicables aux délégations de signature ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-26-019 en date du 30 juillet 2026 instituant une délégation spéciale pour la commune de Valdallière ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public communal ;

Arrête

Article 1^{er} : Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean PAVIE, Directeur général des services, à l'effet de signer, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Correspondances courantes relevant des attributions de la direction ;
- Documents sollicitant l'attribution de subventions ;
- Actes de gestion du personnel ;
- Documents en vue de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- Bon d'engagement comptable et devis d'un montant ne dépassant pas 2000 € TTC ;
- Bordereaux de titres et bordereaux de mandats émis par la commune ;
- Certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement ;
- Factures attestant le service fait ;
- Autorisations funéraires (transports de corps, permis d'inhumer et de crémation).

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

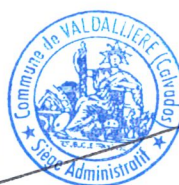
Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Sous-préfet ainsi qu'une expédition à Madame la Trésorière.

Fait à Valdallière, le 7 août 2026

Notifié le : 07/08/2026 -
Jean PAVIE

Le Président de délégation spéciale,

Alain DECLONIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200054641-20260807-2026_08_01-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2026